

**PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2011**

**La séance est ouverte à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.**

**M. LE MAIRE.** - Nous ouvrons la séance. Je vais procéder à l'appel.

*(Monsieur le Maire procède à l'appel des noms) ...*

Le quorum est atteint.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. J'ai eu la candidature de Damien MARILLER. Y a-t-il d'autres candidats ? (Non). Il sera donc notre secrétaire de séance.

**Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Vous avez pris connaissance d'un certain nombre de délégations de signature, du bilan d'activité 2010 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et je vais immédiatement passer la parole à notre premier rapporteur de la soirée, Claude GARRO.

**I. FINANCES- EXECUTION BUDGETAIRE**

**Rapporteur : Claude GARRO**

**M. GARRO** – Nous avons 8 délibérations à caractère financier à examiner ce soir, 8 étant passées en Commission des Finances et 1 étant passée également en Commission Sport Culture.

**1) Modification de l'attribution de compensation pour le transfert de charges « cartes scolaires » de la CCVE**

**M. GARRO** –Le Conseil Communautaire de la CCVE a adopté le 27 septembre la modification des attributions de compensation pour chacune des Communes membres de l'EPCI et la répartition figure sur un tableau annexé à la présente délibération. En ce qui concerne notre commune, l'attribution est de 3683 euros, somme qui sera inscrite au budget primitif 2012. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique BUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carin COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Ala DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

2) Garantie totale d'emprunt accordée à l'ATHEGIENNE S.A. d'HLM pour la construction de 88 logements en PLUS

3) Garantie totale d'emprunt accordée à l'ATHEGIENNE S.A. d'HLM pour la construction de 16 logements en PLAI

**M. GARRO** – Délibérations 2 et 3 en ce qui me concerne, il s'agit des garanties d'emprunt. C'est maintenant un exercice familier car régulièrement nous avons à en souscrire. Ça concerne la Société d'HLM l'Athégienne pour la construction d'une part, de 88 logements dans le cadre d'un prêt locatif à usage social et de 16 logements dans le cadre d'un prêt locatif aidé d'intégration.

Cet ensemble de logements est situé au 12, 14 avenue Darblay à Mennecy. Les emprunts sont souscrits tous les 2 auprès de la Caisse des Dépôts et ça concerne des programmes de construction. Le premier emprunt pour lequel la garantie est demandée est de 8 158 552 euros sur une durée de 40 ans au taux de 2,85%. Le second emprunt pour lequel la garantie est demandée s'élève à 1 833 624 euros, durée 40 ans, taux à 2,05%. Ces réalisations ont reçu l'agrément du Préfet de l'Essonne et permettront de répondre pour la commune aux obligations de la loi SRU. Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME** – Oui, bonsoir chers collègues, je renouvelle ma question de la Commission des Finances en ayant l'espoir d'avoir une réponse un petit peu plus précise. Sur ces deux délibérations, nous faisons une garantie d'emprunt à 100% sur des logements. Il y a un quota qui est réservé commune, on m'a dit 20 %, je voudrais savoir pour chacune des délibérations, à combien de logements correspondent ces 20% ? Merci.

**M. LE MAIRE** – Et bien écoutez, c'est 20% de 88 et 20% de 16. Donc là je n'ai pas de calculatrice et je ne vous ferai pas l'affront de vous faire la division.

**M. GARRO** – Avez-vous d'autres questions ? (Non). Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'Unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

4) Subventions 2012 aux associations par anticipation au vote du budget primitif 2012 avec paiements fractionnés

**M. GARRO** – Comme chaque année, la Commune vote en décembre le montant des subventions attribuées à nos associations culturelles, sportives ou sociales afin de permettre avant le vote du budget qui intervient généralement fin mars, de leur attribuer une première quote-part. Vous avez donc en annexe à la note de présentation le tableau exprimant le montant total des subventions qui est attribué aux associations. Je vous en donne le total. Concernant les associations sportives, 185 610 euros. Les subventions aux associations à caractère culturel, 26 560 euros, et les associations diverses, 15 235

euros. Il y a également les subventions au CCAS et à la Caisse des Ecoles pour un montant total de 117 200 euros. Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME** – Oui c'est un petit peu redondant puisque d'une année sur l'autre vous ne prenez pas de note de nos moindres exigences qui sont légitimes. C'est la 4<sup>ème</sup> fois que je vous demande que l'on puisse examiner correctement et ensemble les subventions accordées aux associations, or, ça n'est jamais fait. Cette année en commission des finances, Monsieur Garro nous avait annoncé que c'était fait en Commission Jeunesse et Sport et cela n'a pas été fait. Nous n'avons ni les demandes, ni les conditions d'attribution et les critères qui font que chaque association sur Mennecey voit d'une année sur l'autre son budget maintenu, augmenté ou diminué en fonction de ses besoins. Il y a un manque de transparence dans cette commune et c'est manifeste et je le déplore.

**M. GARRO** – Je vous remercie. C'est une question ou une affirmation ?

**M. RICHOMME** – Ecoutez, je vous laisse consulter le PV pour reprendre la syntaxe de ma phrase.

**M. GARRO** – Effectivement, c'est le Service Culturel d'une part et le Service des Sports d'autre part qui attribuent les subventions en fonction d'un certain nombre de critères que vous connaissez bien ; le nombre d'adhérents, le nombre de menneçois par association, l'implication des associations dans la vie de la Commune, l'estimation du coût global de l'association, la nature du projet etc...

D'ailleurs, je crois savoir que Monsieur Guezo a voté en Commission des Sports et de la Culture avec ses collègues pour l'attribution des subventions.

**M. GUEZO** – Oui j'ai voté pour l'attribution des subventions mais on ne connaît pas les critères d'attribution des subventions aux associations et c'est ce que l'on demande tout simplement. En commission on est censé travailler donc travaillons ensemble avec les documents sur table au lieu de recevoir un tableau fini avec des subventions à voter.

**M. LE MAIRE** – Bien. Si vous me permettez Monsieur le rapporteur, je veux bien que l'on cherche à faire des polémiques en permanence, que l'on cherche à accuser de non transparence mais on est tous ici des personnes adultes, on a tous siégé ou quasiment tous depuis le début de ce mandat autour de cette table et il ne vous a pas échappé, comme d'ailleurs nous en avons ce soir, que nous avons passé un certain nombre de conventions d'objectifs que vous avez voté par ailleurs, que vous avez en archive les uns et les autres chez vous et ces conventions d'objectifs nous amènent à verser des montants qui sont prévus pour 3 années avec les Associations avec lesquelles nous avons conventionnées. Il se trouve que lorsque l'on prend la liste des associations. Par exemple, pour les associations sportives, sur 185 000 euros de subvention versée, on a pratiquement 150 000 euros qui correspondent aux conventions d'objectifs. C'est-à-dire que lorsque l'on prend le total des associations, on est à 3/4 des montants de subventions et on va aller encore en augmentant puisque l'on continue à en passer sur des choses où on est dans la plus grande transparence, sur des délibérations que vous avez votées, sur des critères qui sont clairs puisqu'ils sont fixés 3 ans à l'avance. Et où ils sont remplis ou non remplis.

CSM Football : 26 500, convention d'objectifs. Handball : 13 300, convention d'objectifs. Tennis club de Mennecey : 41 000, convention d'objectifs. AMAM : 21 000, convention d'objectifs. Mennecey GR : 19 000, convention d'objectifs. Gymnastique club de Mennecey : 18 000, convention d'objectifs. CSM Basket-ball : 10 500, pas encore de convention d'objectifs mais j'aimerais que nous arrivions à en boucler une avec le club. Parades et Ripostes : 12 000 euros, convention d'objectifs en cours. Donc effectivement, je pense que l'on est là-dessus sur des choses qui dénotent d'une transparence absolument totale. Je pense qu'il ne faut qu'en même pas exagérer, si l'on rajoute à cela l'Amicale du Personnel avec ses 7000 euros, on se rend compte que le reproche qui est fait de non transparence, ne tient pas. On est là-dessus sur 80% des montants de subventions allouées aux associations qui le sont, sur des critères clairs qui ont été déterminés ici, autour de cette table, car je crois qu'il y a eu en plus, unanimité sur les conventions d'objectifs. Ça, pour relativiser quand même la portée des affirmations sur ce sujet. Ensuite, effectivement sur la vingtaine d'autres associations qui touchent des subventions, qui vont de 100 à 3 000, 4 000 euros pour les plus importantes dont la

plupart sont à moins de 1 500 euros, il appartient en travail de commission sur la commission culture et sport, si vous le souhaitez de demander de sortir tel ou tel dossier si vous avez une interrogation mais vraiment dire que l'on a pas de transparence quand 80% des subventions sont prises sur la base de critères que l'on a voté ensemble pour 3 années, je trouve que c'est un petit peu exagéré.

**M. GARRO** – Avez-vous d'autres questions ? (Non). Nous allons passer au vote.

Je vous précise toutefois que si, parmi vous, il y a des membres des associations attributaires, ils ne doivent pas participer au vote.

**M. LE MAIRE** – Si c'est le cas et par simplicité, je vous demanderais de vous signaler auprès du service de la séance pour que nous vous marquions comme « ne prenant pas part au vote » sur le vote individuel de la subvention sur l'association concernée de manière à ce que l'on ne mette personne en porte-à-faux.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	
<b>NE PRENNENT PAS PART AU VOTE</b>	2	Marie-Laure BRANLÉ, Patricia MOULÉ, administratrices au sein d'associations attributaires d'une subvention municipale

### 5) Décision modificative n°3

**M. GARRO** – La décision modificative n°3 prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au BP 2011 de la ville notamment par l'ajustement de certaines dépenses et de certaines recettes. La DM se divise, comme le budget, en section d'investissement et en section de fonctionnement et elle est également équilibrée dans les 2 sections. En ce qui concerne l'investissement, la DM3 de l'année 2011 s'établit à 954 927, 83 euros. En recette, nous avons perçu un supplément de taxes locales d'équipement suite à des travaux effectués sur le territoire par ERDF à hauteur de 50 000 euros. Nous avons perçu un solde de subventions pour le PLU, les enquêtes, les études de 2005 pour 3750 euros. Nous avons un complément de cautionnement reçu pour 1177, 83 euros et nous avons un emprunt contracté concernant les travaux de l'école des Myrtilles pour 900 000 euros. En ce qui concerne les dépenses, 900 000 euros sont donc attribués en totalité au paiement des situations concernant l'école des Myrtilles et le solde de 54 927, 83 euros est affecté aux dépenses imprévues de la section d'investissement.

Concernant le fonctionnement, le montant de la section s'établit à 295 312, 10 euros. En recette, nous avons des remboursements de l'assureur de la commune Gras Savoye. Ce sont des régularisations de

dossiers 2010 concernant des agents en longue maladie pour 36 780, 03 euros. Toujours en recette, nous avons perçu une régularisation, concernant le supplément familial, reversée à la commune pour 24 652 euros. En ce qui concerne le fond de compensation pour cessation progressive d'activités, le montant perçu s'avère inférieur à la prévision à hauteur de 21 000 euros. C'est pour cela que vous avez l'écriture en négatif. Sachez que ce fond de compensation n'existera plus à partir de cette année donc l'année prochaine, il n'y en aura plus. Versement par le SIARCE d'une redevance pour occupation du domaine communal, 16 055, 48 euros. Ecriture d'ordre de moins 36 536 euros et de plus 36 536 euros à la demande de la perception. Les remboursements des salaires pour personnes mises à disposition de la CCVE étaient inscrits à un compte remboursement par autres redevable et la perceptrice a demandé à ce que cela soit inscrit à un compte intitulé « autres reversements de la fiscalité ». Il s'agit donc d'une écriture d'ordre pure et simple. Enfin, la bonne nouvelle puisque ce n'était même pas encore notifié lors de la commission des finances, le fond départemental de taxe professionnelle pour l'année 2011 est excédentaire de 238 824, 59 euros. Recette qui donc n'était ni attendue, ni prévue. Ce qui nous fait un total de recettes, je vous le rappelle de 295 312, 10 euros en fonctionnement attribuées à hauteur de 36 000 euros au poste frais de personnel pour ajustement sur l'année et le solde 259 312, 10 euros est affecté en dépenses imprévues, section de fonctionnement. Avez-vous des questions ?

**M. MARILLER** – Oui, juste une petite information, concernant le prêt que vous avez effectué pour l'école des Myrtilles, pouvez-vous me donner le nom de l'organisme prêteur ainsi que le taux d'intérêt ?

**M. GARRO** –L'organisme est la CDC. Le taux, je ne l'ai pas, je vous le communiquerai dès lundi.

**M. RICHOMME** –Une question que j'avais prévu ce soir et comme on parle de l'école des Myrtilles et des travaux, je voudrais que vous nous fassiez, Monsieur le Maire, un petit point sur l'évacuation qu'il y a eu ce matin de cette école ; parce que cette école a été évacuée du fait que les algéco ont un peu pris l'eau. Je voudrais que vous nous fassiez un petit point sur cette évacuation et sur la commission de sécurité qui est prévue pour l'ouverture, le 3 janvier. Merci.

**M. LE MAIRE** –Ecoutez, là-dessus, je vais laisser Jean FERET vous faire un point complet, je ne sais pas s'il sera petit, mais il sera complet. On a eu ce matin, comme dans de nombreux bâtiments municipaux à Mennecey ou ailleurs, au vu des conditions de tempête de la nuit, que ce soit en terme de vent ou d'eau, des infiltrations d'eau relativement importantes sur le premier étage de l'école des Myrtilles et effectivement, il y a eu ce matin une évacuation, enfin évacuation, attention au mot que l'on emploie, une sortie des enfants pour qu'ils ne traînent pas les pieds dans l'eau. Maintenant, ce sont des choses qui peuvent arriver aussi dans d'autres bâtiments. Jean si tu veux en dire un mot.

**M.FERET**- Oui, je vais être rapide. De l'eau a été trouvée sur le sol à l'entrée dans l'école. A 8h30, après avoir appelé les services municipaux, toute l'eau était époncée. Les enseignants ont sollicité l'avis de l'inspection. A l'inspection, il n'y avait que la secrétaire qui était là, et elle nous a dit d'évacuer. C'est une décision curieuse et étonnante. A 8h30, l'école était prête et bien organisée pour accueillir tout le monde et les enseignants ne voulaient pas y aller. Les enfants ont été mis dans la cantine, mis dans la salle de motricité de l'école maternelle, les parents ont été alertés pour venir chercher les enfants mais pour moi c'est une décision qui n'était pas, mais vraiment pas motivée. Moi, j'y suis passé à 11h30, j'étais au Clos Renault, à l'école de la Jeannotte et à la Sablière entre 8h30 et 9h30. Je suis arrivé à l'école des Myrtilles à 11h30 et j'ai parcouru tous les locaux et je n'ai vu qu'une goutte d'eau, une goutte dans le couloir.

**M. LE MAIRE** –Ces précisions étant apportées, vous pourrez rassurer, je n'en doute pas, les parents d'élèves, sachant que Jean les informera également pour ce qui est de leurs représentants. Je vais donner la parole à Monsieur le rapporteur pour passer au vote sur la DM 3.

**M. GARRO** – Avez-vous d'autres questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

#### 6) Indemnité de conseil 2011 du receveur municipal

**M. GARRO** – Tous les ans, le Receveur Municipal qui est censé être le conseil des collectivités locales, en vertu d'une tradition ancestrale codifiée en 1983, nous fait part du montant auquel il souhaite être valorisé pour la fin de l'année. Cette indemnité est facultative et personnelle et elle concerne le percepteur lui-seul. Pour l'année 2011, cette indemnité de conseil s'établit pour la commune de Mennecey, parce qu'il en perçoit en fonction des habitants de chacune des communes pour lesquelles il est conseil, à 2230, 75 euros.

Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**7) Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2012**

**M. GARRO** – Là aussi c'est une délibération traditionnelle. Vous savez que nous votons nos budgets au mois de mars, fin mars généralement, donc faute de ne pouvoir fonctionner en investissement jusqu'à cette date, il est prévu que les communes puissent délibérer en autorisant le Maire de la commune, dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, à pouvoir engager des crédits au cours du premier trimestre de l'année suivante. En ce qui concerne Mennecey, le montant des crédits qui ont été ouverts en 2011 dont les décisions modificatives incluses, vous l'avez dans le premier tableau, et nous vous demandons d'autoriser le Maire à engager, à liquider et à mandater des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget dans la limite du quart de chacune de ces lignes. Et vous avez le second tableau qui correspond à ce quart. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**8) Actualisation des tarifs des encarts publicitaires dans les différents supports de communication de la ville**

**M. GARRO** – Vous avez reçu le tableau avec les tarifs prévus pour l'année 2012. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ
-------------	----	--

<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. LE MAIRE** –Merci, Monsieur le rapporteur, je vais passer la parole à Monsieur Gilles BRANDON qui va nous parler de l’adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs.

## II. MARCHES PUBLICS

**Rapporteur : Gilles BRANDON**

### 9) Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs

**M.BRANDON** – Merci Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Donc cette délibération concerne un groupement de commandes pour les reliures des actes administratifs ; cette opération ayant été rendue obligatoire par le décret de 2010 -783 paru le 11 juillet 2010. L’objet de ce groupement de commande, c’est de pouvoir optimiser les coûts et éviter aux différentes communes de se lancer elles-mêmes dans la recherche et dans les appels d’offres pour ce type d’opération. Ce qui est à noter, c’est que la convention précise que le CIG Grande Couronne comme coordinateur ne donne pas lieu à rémunération. Donc, c’est une opération qui est, je dirais blanche, étant entendu que l’objet de la convention qui est passée, à partir de sa signature jusqu’au 31 décembre 2016, mais dont nous pouvons ressortir, sous certaines conditions, comme vous avez pu le voir dans le document en annexe, permet de définir les besoins, de définir les Marchés, de les analyser et ensuite d’obtenir le meilleur tarif.

Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l’Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## III. AFFAIRES GENERALES

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

### 10) Remplacement d’un conseiller municipal au sein de deux conseils d’administration

**M. LE MAIRE** – Je vais maintenant vous parler du remplacement d'un élu, d'un conseiller municipal dans deux conseils d'administration, le conseil d'administration du Lycée Marie LAURENCIN et le Conseil d'administration du Collège du Parc de Villeroy. En l'espèce, il s'agit d'un changement interne à la majorité. Il est proposé que Monsieur Jean FERET remplace Monsieur Xavier DUGOIN dans ces deux conseils d'administration. Y-a-t-il des avis contraires, des abstentions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

#### **IV. URBANISME-ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX**

**11) Transformation d'une procédure d'élaboration d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)**

**MME DOUGNIAUX** –La commune de Mennecy a décidé par délibération, la mise à l'étude d'une création d'une ZPPAUP en centre ville. Le Préfet d'île de France nous informe que la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II » modifie par son article 28 le dispositif de la ZPPAUP. Ce dernier doit être remplacé par un nouveau dispositif « Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » (AVAP).

L'AVAP demeure une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme. Son contenu reste proche des anciennes ZPPAUP et conserve des préoccupations d'architecture, d'urbanisme et de paysage, d'archéologie et de patrimoine.

La nouvelle procédure prévoit une meilleure prise en compte des aspects environnementaux, un renforcement de la cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), du PLU et une association plus forte de la population grâce à la création d'une instance de concertation. Cette instance est composée :

- des représentants de la ou des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale intéressés,
- du Préfet ou son représentant,
- du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement ou son représentant,
- du Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,

- ainsi que des personnes qualifiées, d'une part au titre de la protection du patrimoine et, d'autre part, au titre des intérêts économiques concernés.

Les représentants du Conseil Municipal sont désignés en séance. Donc, il s'agit de quatre représentants. Trois représentants de la majorité et un représentant de l'opposition. Pour la majorité, nous proposons Jouda PRAT, Alain LE QUELLEC et moi-même et pour l'opposition ?

**M. RICHOMME** –Pour l'opposition, ce sera moi-même. Juste, je donne notre position sur cette délibération. On était contre cette ZPPAUP, donc on est contre cette transformation en AVAP. Or, cette délibération est demandée par le Préfet pour une transformation de procédure donc on s'abstiendra. On est toujours contre le principe et on participera donc au groupe de travail pour faire valoir notre sentiment sur le développement de la carte de ville.

**MME DOUGNIAUX** –Nous pouvons passer au vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>ABSENT</b>	0	

**12) Rapport d'activité annuel pour les exercices 2010-2011 dans le cadre du bail emphytéotique à la société nationale immobilière (Gendarmerie de Mennecey)**

**13) Rapport d'activité annuel pour les exercices 2010-2011 dans le cadre du bail emphytéotique à la société EXTERIMMO (Trésorerie de Mennecey)**

**MME DOUGNIAUX** –Le point 12 et le point 13, ce sont des rapports d'activité pour les exercices 2010-2011 dans le cadre du bail emphytéotique à la Société Nationale Immobilière pour la Gendarmerie et à la société EXTERIMMO pour la Trésorerie de Mennecey. Nous sommes donc obligés de présenter au conseil ces rapports et de prendre acte de la transmission de ces documents.

Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE à l'unanimité des membres présents de la communication des rapports d'activités annuels pour les exercices 2010-2011 dans le cadre du bail emphytéotique à la société nationale immobilière (Gendarmerie de Mennecey) et dans le cadre du bail emphytéotique à la société EXTERIMMO (Trésorerie de Mennecey).**

**14) Classement dans le domaine public communal des voiries du lotissement « Les Ecrennes »**

**MME DOUGNIAUX** – Par acte notarié en date du 9 décembre 1991, une convention de rétrocession de voirie par l'AFUL « Les Ecrennes » au profit de la Commune de Mennecey a été signée. En conséquence, les voiries du lotissement « Les Ecrennes », rues des Ecrennes, des Essarts et des

Eteules, font partie du domaine privé de la Commune. Ces voies étant entretenues et viabilisées par la Commune, cette dernière a la possibilité de procéder au classement de ces voies privées dans le domaine public. Compte tenu de leur usage, nous demandons le classement dans le domaine public de ces voiries. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**15) Intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux divers du lotissement « rue des chaumes »**

**MME DOUGNIAUX** – L'Association Syndicale Libre « Les Chaumes » a demandé la reprise de la voirie ainsi que les réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et l'éclairage public par la Commune. L'Association Syndicale s'engageant à entretenir l'espace vert à l'entrée du lotissement.

Après vérification de l'état de la voirie et des réseaux, il est possible de procéder à leur intégration dans le domaine public communal.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée, du 28 septembre 2011 au 13 octobre 2011, le Commissaire-Enquêteur a remis son rapport et ses conclusions avec un avis favorable sous réserve que le Conseil Municipal délibère préalablement au transfert de propriété du lotissement « Les Ecrennes » en vue de classer cette section dans le domaine public communal. Ce que nous venons de faire. Nous vous demandons donc d'approuver cette rétrocession. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry
-------------	----	---

		GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. LE MAIRE** –Merci, Madame le rapporteur. Gilles BRANDON concernant le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

**V. DECHETS-ORDURES MENAGERES**

**Rapporteur : Gilles BRANDON**

**16) Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – CCVE**

**M. BRANDON-** Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, nous portons à votre connaissance le rapport annuel sur la qualité d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Donc, ce que l'on peut remarquer, c'est que l'on assiste à une évolution à la baisse des tonnages d'ordures ménagères, comme vous avez pu le voir dans le document qui est joint. En 2008, ont été collectés 280 kilos par habitant. En 2009, 264 kilos et en 2010, 259 kilos. Parallèlement à cela, la qualité du tri s'améliore en fonction des informations qui sont délivrées par le centre de retraitement de Vert le Grand. D'autre part, en dehors des tonnages d'OM, on s'aperçoit à la lecture du document que les végétaux sont eux-mêmes en baisse. Les encombrants ont tendance à remonter un petit peu, le verre également mais nous restons sur des situations assez stables. Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME** –Une question, oui, j'ai plein de questions. Lors du dernier Conseil Municipal, il me semble, j'avais interpellé le Maire et les élus communautaires pour nous faire un petit retour sur les informations au sein de la CCVE puisque vous nous représentez et vous représentez les menneçois. Il y a eu un Conseil Communautaire un peu houleux auquel vous participiez, auquel Monsieur le Maire a fait des déclarations dans la presse. La moindre des choses, c'est d'avertir ce Conseil, des conséquences de vos déclarations Monsieur le Maire, et de la position de la Commune lors de ce Conseil Communautaire pour que nous puissions mieux comprendre, peut-être aller dans votre sens si on le juge utile. En tout cas, ce serait bien qu'il y ait ce retour et c'est ce que j'avais exigé lors de mon intervention. Vous êtes des élus communautaires, et vous avez à rendre compte au Conseil Municipal et aux Menneçois. Merci.

**M. LE MAIRE** – Bien Monsieur RICHOMME. Pour que je vous parle, vous n'avez pas besoin d'exiger. Il suffit de demander. Ce n'est pas la peine d'exiger, vous me demandez, j'essaye de vous répondre. Sur ce Conseil Communautaire, qui fût fort long puisque l'on y a passé quand même deux heures et demies, il y avait beaucoup de monde. Il y avait, ce qui est rare dans le public, 80, 90 personnes, beaucoup d'élus ou d'associations de Mennecey, de Fontenay, de Ballancourt, de la Ferté Alais mais moi je ne vous y ai pas vu. C'est dommage, parce qu'il y avait beaucoup d'élus y compris des oppositions municipales des autres communes concernées. Parce que, que l'on soit pour la REOMI ou contre la REOMI, c'est quand même un sujet particulièrement important et qui va conditionner l'année qui vient pour l'ensemble des habitants. Alors ce Conseil Communautaire a vu, pour arriver directement au point final, ce que nous intuitions quand nous faisons le tour de table entre les communes rurales et les communes urbaines. Ce Conseil Communautaire a vu 30 voix pour la REOMI, 25 contres et 2 abstentions. Ce Conseil Communautaire s'est déroulé, hormis la problématique de la REOMI, à laquelle nous ne sommes pas favorables, pour un certain nombre de raisons, comme on a pu les évoquer ici. Vous avez effectivement pu voir ce que j'ai pu en dire dans la presse, ou lire ce que j'ai pu en écrire ici ou là. Ce Conseil Communautaire s'est déroulé dans un

contexte extrêmement particulier. Extrêmement particulier parce que quelques jours avant, il y a eu un tract qui a été diffusé dans les 24 000 boîtes aux lettres de la communauté de communes. Tract payé par la commune de Cerny et mentionnant les noms de huit communes. Or, il se trouve que sur ces huit communes, sept enfin six, pour l'une, le Maire n'était pas là, je l'ai eu préalablement au téléphone, il m'avait confirmé les choses, mais six Maires présents lors de ce Conseil Communautaire ont reconnu n'avoir jamais vu le document définitif, ont reconnu avoir donné leur accord pour un papier défendant la REOMI, ce qui est parfaitement respectable, mais ne pas avoir compris que c'était diffusé en dehors des communes signataires et ne jamais avoir relu un document définitif qui n'est pas une défense de la REOMI, mais une attaque des élus soutenant la TEOM. Donc, on a été dans un contexte très particulier parce qu'on était sur une opération de manipulation payée par des fonds publics comme jamais ça n'a été fait par aucune commune dans l'histoire de la Communauté de Communes. Et j'ai été, je vous le dit, chers collègues, atterré. Atterré, que ce document qui a été regretté par de très nombreux élus autour de la table du Conseil Communautaire, qu'il s'agisse d'ailleurs, d'élus dont les communes étaient signataires en disant effectivement, j'avais donné mon accord, mais pas pour un torchon pareil, qui a été regretté par d'autres élus qui ne l'avaient pas signé, n'a été à aucun moment condamné par le Président de l'intercommunalité qui, de ce fait, le cautionne. Nous avons eu un Conseil Communautaire où, sauf à ce que le Secrétaire Général de la Préfecture que j'ai eu aujourd'hui m'ait menti, m'ait menti par écrit, on nous a menti. On nous a menti dans le cadre du vote sur la REOMI puisque la problématique du marché de collecte, qui depuis le mois d'août fait l'objet de menaces de déféré par la Préfecture, nous a été indiqué, la main sur le cœur, ne pas avoir été déféré, se trouve que le secrétaire général de la Préfecture m'a écrit hier l'inverse. Donc, on a été amené à avoir une délibération, qui a été votée de peu sur une présentation mensongère, sur une manipulation relativement grossière et sur la présentation d'un sondage qui vaut ce qu'il vaut et qui aboutit à ce qu'ont pensé les uns et les autres. Les gens ont été amenés à voter, déjà pour ceux qui pouvaient, par internet ou qui habitent dans des collectifs ne pouvaient pas voter donc ça fait déjà 40, 45 % de la population qui est éliminée et notamment les gens qui vont être le plus victimes de la REOMI, ceux qui habitent en collectifs. Ce sondage a abouti, qui plus est sur des factures, dont un très grand nombre étaient fausses, et étaient fausses systématiquement à la baisse car les erreurs sur les factures sont liées à des erreurs sur les puçages et donc à des levées qui ont été oubliées et donc à un niveau de factures moins important que ce qu'il devrait être. Ce sondage qui a été donné a été communiqué sur table et non pas en avance avec le cahier du Conseil. Plusieurs élus ont indiqué lors des débats être amenés à voter pour la REOMI pour suivre le sondage dont une légère majorité se dégageait pour la REOMI à l'échelle de la Communauté de Communes, à l'échelle de Mennecey, c'est une légère majorité, contre la REOMI.

On est sur des trucs qui sont très tangents, on est à 51, 48 d'un côté à 49, 47 de l'autre. Enfin, on est sur des niveaux qui vraiment sont infimes et sur quelque chose qui, à mon sens, n'a pas de signification réelle. Partant de là, j'ai tendance à considérer que les conditions dans lesquelles s'est passé le vote, que le fait qu'en période de crise, parce que quand la REOMi encore, avant l'été, était envisagée, nous n'étions pas sur la période de crise actuelle où les banques se cassent la figure les unes après les autres, les Etats perdent leur notation. On est dans un climat et dans un schéma où la Communauté de Communes pour financer la REOMi va injecter 1 500 000 euros en 4 ans. 1 500 000 d'euros d'argent public va être déboursé en 4 ans pour financer la REOMi. Donc, partant de là, avec un certain nombre de collègues d'autres communes, nous avons saisi ce jour le Préfet d'un recours gracieux pour demander l'annulation des délibérations ayant traités à la mise en œuvre de la REOMi. Nous avons également l'intention de déposer un référé suspension auprès du Tribunal Administratif dès que cette délibération sera devenue exécutoire, c'est-à-dire sera revenue du Contrôle de légalité. J'ai été amené à demander la remise en cause de la construction du siège de la Communauté de Communes. Construction du siège, dans le climat actuel, construire des locaux administratifs pour pas

loin de 3 millions alors que dans le même temps, il va falloir financer 1,5 millions d'euros de déficit sur la Communauté de Communes. C'est quelque chose qui me semble aberrant. Un certain nombre de communes ont décidé de faire la même chose qu'Echarcon. En l'espèce, Itteville et la Ferté Alais. C'est-à-dire que ces deux communes ont décidé de délibérer courant janvier pour sortir de la CCVE. Alors, quand il y a une commune seule qui demande sa sortie et que c'est un village de 500 habitants, même s'il y a une grande zone de développement économique, c'est embêtant. Mais je serais tenté de dire que si Echarcon sort de la CCVE, ça ne grève pas l'avenir de la Communauté de Communes. Si demain, Itteville, la Ferté Alais ; Itteville, même taille que Ballancourt, 7500 et 7800, deuxième ou troisième commune de la CCVE. La Ferté Alais, 4000 habitants. Ces deux communes là, à elles-seules font en gros 17 ou 18 % de la population de la Communauté de Communes. Sur Itteville, on est aussi sur une zone un peu plus industrialisée. Si ces communes là délibèrent en ce sens, je pense que la CCVE est condamnée à disparaître dans les deux ans. Parce que s'ils délibèrent en janvier, rien ne se passera à court terme. Il va y avoir les échéances présidentielles, législatives, les mois de juillet et août où tout le monde partira en vacances, il y aura peut-être un changement de gouvernement et il y aura peut-être un changement de Président et sûrement un changement de gouvernement quel que soit le résultat. Et puis, toutes les communes, toutes les intercommunalités vont être amenées à se retrouver au mois de septembre et, au mois de septembre, Itteville et La Ferté Alais effectivement partiront sur Juine et Renarde, partiront sur l'Arpajonnais ou sur Milly. Je n'ai pas regardé pour toutes les frontières communes qu'ils ont, les possibilités. Ça veut dire l'implosion de la CCVE. Ma crainte aujourd'hui, la façon dont a été géré le dossier REOMi, la façon dont on a clivé et dont on n'a pas condamné 2 ou 3 points profondément outranciers a créé un point de non retour sur ces 2 communes et pour le coup, ce ne sont pas des villages. Et je vais vous dire mon sentiment, pour être tout à fait complet. Si demain Itteville et La Ferté Alais délibèrent pour sortir de la CCVE et sortent de la CCVE, Mennecy n'aura plus rien à faire dans la CCVE sur une Communauté de Communes qui serait réduite à 45 000 habitants en étant la seule commune un petit peu importante, pour aller essayer dans une logique de solidarité communautaire, et bien effectivement, d'équilibrer les choses entre les urbains et les ruraux. C'est effectivement si l'on est sur ce chemin là, je pense, que c'est dans les 2 ans l'explosion de la Communauté de Communes et c'est-à-dire que nous aurons alors tous ensemble à nous poser la question à savoir, qui, quoi, où, comment. En tout état de cause, sur la façon dont ont été menés les votes, j'ai l'intention de vous proposer une délibération lors du prochain Conseil Municipal, dans le même sens que ce qu'avait fait la commune de Cerny, Commune de Cerny qui avait délibéré au mois de septembre pour dire : si la REOMi n'est pas adoptée, on veut sortir de la Communauté de Communes mais en attendant, on veut reprendre notre compétence. Moi, je ne vous proposerai pas de sortir de la Communauté de Communes, par contre, je vous proposerai la reprise de la compétence, parce que la façon dont la compétence ordures ménagères a été gérée par la Communauté de Communes depuis maintenant 1 an et demi est pour moi profondément inacceptable. Ce point étant fait, bien qu'il n'était pas à l'ordre du jour, je me doutais bien que vous viendriez à ce moment là, donc je n'avais pas rajouté de questions diverses et cela me semblait normal d'en dire un mot. Je pense pouvoir poursuivre l'ordre du jour. Concernant le rapport sur le prix et la qualité de service des déchets, il s'agit d'un donné acte donc il n'y a pas de vote.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE à l'unanimité des membres présents de la communication du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE**

**MME PRAT** –Excusez-moi, Monsieur le Maire, c'est juste pour rebondir sur ce que vous venez de dire mais à partir du 1<sup>er</sup> décembre, la police spéciale a été transférée à la CCVE pour l'assainissement puisque je pense qu'aucun Maire ne s'est opposé. Donc c'est automatique, alors comment reprendre les ordures ménagères ?

**M. LE MAIRE** – J’ai fait un courrier au Président de la CCVE m’y opposant il y a de cela maintenant 15 jours ou 3 semaines. Je ne sais pas s’il y a d’autres communes mais à priori nous sommes 3 communes et, en tout état de cause, je ne l’ai pas transféré. Effectivement, nous avons évoqué le sujet lors du dernier Conseil Municipal, ce n’était pas encore mûre à l’époque, il n’y a pas eu de transfert, en tout cas on s’y est opposé.

**MME PRAT** – Votre courrier est parti avant le 1<sup>er</sup> décembre ?

**M. LE MAIRE** – C’est parti il y a 15 jours, 3 semaines, donc avant le 1<sup>er</sup> décembre. Mais là-dessus, je demande au Secrétaire Général qu’il vous le mette en copie.

**MME PRAT** – C’était juste pour savoir.

**M. LE MAIRE** – Oui, c’est une question importante. Dans le contexte actuel, sur les ordures ménagères, ça le devient d’autant plus, quand on voit ce que l’on subit là-dessus.

**M. MARILLER** – Je pense que cela ne nous dérangerait pas que vous nous mettiez également en copie.

**M. LE MAIRE** – Le Directeur Général l’a noté.

**M. RICHOMME** – Excusez-moi, il y a également le pouvoir de police sur les aires d’accueil. L’avez-vous transféré au Président de la CCVE ou pas ?

**M. LE MAIRE** – Non plus.

**MME PRAT** – Les 3 je pense sont à englober, c’est assez flou, ils se disputent sur tout cela, mais je pense que si l’on en refuse une, on refuse l’autre.

**M. LE MAIRE** – Très honnêtement, sur les transferts de compétences, il va y en avoir de moins en moins dans les mois qui viennent tant que certains modes de fonctionnement n’auront pas changé. Je vous propose maintenant que nous reprenions notre ordre du jour avec 2 conventions de maîtrise d’ouvrage unique pour lesquelles je vais passer la parole au président du SIARCE.

## **VI. TRAVAUX**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

**17) Convention de maîtrise d’ouvrage unique relative à l’aménagement de la rue de l’Abreuvoir à Mennecy**

**18) Convention de maîtrise d’ouvrage unique relative à l’aménagement du chemin de la Manufacture à Mennecy**

**M. Xavier DUGOIN** – Merci Monsieur le Maire. La municipalité a décidé d’aménager 2 rues, la rue de l’abreuvoir et le chemin de la manufacture qui sont des rues pour lesquelles les réseaux sont très fatigués où non conformes. Cela fait partie de demandes récurrentes des riverains. Il y a eu plusieurs réunions à ce sujet donc ce sont 2 dossiers complexes techniquement, compte tenu de la nature des rues. La municipalité envisage de faire le dessus et le dessous en même temps, ce qui est de bonne politique, c’est-à-dire d’aménager la voirie et également de reprendre les réseaux et de profiter de cette occasion pour enterrer tout ce qui relève de France Telecom et de l’éclairage public. Il y a donc 2 maîtrises d’ouvrage, une, qui est portée par la ville, l’autre, qui est portée par le SIARCE puisque le SIARCE est délégataire de la ville pour les réseaux d’assainissement eaux usées et eaux pluviales. Et, afin de faciliter les choses comme c’est généralement le cas sur d’autres opérations, on l’a déjà eu sur Mennecy et c’est le cas dans d’autres communes, il est proposé qu’il y ait une maîtrise d’ouvrage unique dans une logique d’efficacité et d’économie financière et d’économie également de temps. Pour ce faire, il vous est proposé une convention très classique pour chacune des rues. Alors, ce sont des opérations lourdes puisque comme vous avez pu le voir dans le dossier qui a été examiné en commission des travaux, il s’agit d’un peu plus de 515 000 euros sur la rue de l’Abreuvoir et un peu plus de 905 000 euros sur l’aménagement du Chemin de la Manufacture. Ce sont des opérations pour lesquelles, Monsieur le Maire souhaite que l’on puisse opérer pendant les vacances prochaines donc au mois de juillet et août. Voilà la logique et l’esprit de ces 2 délibérations. Y-a-t-il des questions ?

**MME PRAT** –Monsieur DUGOIN, je suppose que vous avez du lire l'étude de la SAFEGE de 2006 sur ce problème d'assainissement et donc cette étude reprend toutes les rues où il y a des problèmes à Mennecey, la rue de l'Abreuvoir, Kipling, Charles de Gaulle, Clos Renault, rue Champoreux, le Stade Jean-Jacques Robert...Donc il y a un petit problème, c'est à la rue de l'Abreuvoir. Il y a une habitation qui est au 4 bis, où, techniquement, il y a un problème de raccordement. Alors, je ne sais pas comme vous nous mettez la rue de l'Abreuvoir, est-ce que cette maison est comprise dedans ? Parce qu'ils disent que la nappe est à 60 cm de profondeur et elle nécessite certains travaux spécialisés et justement cette étude dit que l'assainissement est non collectif et est donc préconisé. Par contre, les autres terrains non. Donc je suppose, mais comme il n'y a rien de spécifique là-dessus, je me pose la question. Je rappelle quand même que cette étude pour la rue de l'Abreuvoir précise que l'assainissement collectif est préconisé ; et, pour le chemin de la Manufacture, il y a des problèmes. Bien sûr, ils mettent en exergue le coût excessif de l'extension du réseau pour les raccordements. D'ailleurs eux ils préconisent l'assainissement non collectif là-dessus. C'est juste pour savoir comment le problème va être résolu pour cette habitation ?

**M.Xavier DUGOIN** –Je n'ai pas le dossier technique, je connais la SAFEGE. Je vais le signaler au SIARCE surtout pour l'habitation qui est au 4 bis rue de l'Abreuvoir pour laquelle d'après ce que vous me dites, cette étude dirait que l'on ne peut pas faire de raccordement au collectif. On va leur signaler et de toute manière, on verra individuellement tous les riverains. Pour l'instant, on a déjà eu à l'initiative de Monsieur le Maire 2 réunions publiques avec l'ensemble des riverains. On verra ce qui est le plus adapté, bien évidemment, en respectant toutes les normes de conformité. Donc je prends acte de ce que vous me dites et je vais leur demander de regarder ça de manière très détaillée.

**MME PRAT** –Et en fin de compte sur Mennecey, il n'y a pas beaucoup de points noirs.

**M.Xavier DUGOIN** –Non, mais ces 2 rues dans les quartiers nord faisaient partie depuis longtemps des rues qui posaient problème.

**MME PRAT** –Surtout que pour le chemin de la Manufacture, il y a plusieurs parcelles dessus.

**M. LE MAIRE** –Si vous me permettez, avant de passer aux voix, on a en plus sur le chemin de la Manufacture une chaussée qui s'est particulièrement dégradée et que la commune va de toute façon devoir reprendre. C'est vraiment aussi sur la Manufacture l'occasion de faire les deux. La chaussée telle qu'elle est, passera peut-être l'hiver mais difficilement l'hiver suivant. On a vraiment sur la Manufacture cette problématique là, avec tout le secteur de la Manufacture qui est une zone qui se densifie parce que l'on est sur beaucoup de maisons qui ont de très grands terrains et on a eu le cas récemment et on l'aura encore probablement dans l'année et les mois qui viennent lors de successions ou lors de cessions. Il y a des maisons dont les terrains sont parcellisés, et là où il y avait une maison, il en ressort 2, 3 ou 4. Ce qui justifie encore plus les travaux que l'on peut être amené à faire sur ce secteur. Ceci étant dit, je vous propose que l'on passe aux voix pour ces 2 délibérations, je vous propose un vote groupé parce que je ne pense pas qu'il y ait de différences.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE
-------------	----	--

		DUDAL, Patricia MOULÉ
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## VII. SECURITE-PREVENTION DE LA DELINQUANCE

**Rapporteur : Romain BOSSARD**

### 19) Subvention exceptionnelle à l'Association de Parents d'Enfants Accidentés par Strangulation (APEAS)

**M.BOSSARD** – Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, cette délibération vous propose de voter favorablement à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 euros pour une association qui a participé à l'animation des journées prévention. Y-a-t-il des questions ? (Non).

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## VIII. SPORT-CULTURE

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

### 20) Avenant n°1 à la convention d'objectifs signé entre la commune de Mennecey et l'Association Tennis Club

### 21) Avenant n°1 à la convention d'objectifs signé entre la commune de Mennecey et l'Association CSM Football

**M. LE MAIRE** –En l'absence de Madame PIOFFET, je vais vous rapporter les deux délibérations qui sont toutes les deux des avenants n°1 aux conventions d'objectifs que nous avons signées et dont nous parlions toute à l'heure, l'une avec le Tennis Club de Mennecey et l'autre avec le club de foot, le CSM football. Vous avez pu prendre connaissance de ces conventions d'objectifs. Dans les deux cas, il s'agit d'accompagner ces clubs dans le cadre de projet de développement, de pôle de formation et de compétition ; dans le cadre de la convention Tennis cela correspond à une augmentation de la subvention de 6000 euros et dans le cadre du CSM football, une augmentation de 2000 euros. Sachant qu'en parallèle la subvention que vous avez votée tout à l'heure, pour revenir à ce que nous disions, était composée des 23 000 euros de subvention de base figurant dans le cadre de la convention

d'objectifs que nous avons signée avec ce club il y a maintenant une quinzaine de mois, des 1500 euros correspondant aux objectifs chiffrés et monnayés qu'ils avaient réalisés et aux 2000 euros de cet avenant que nous vous proposons de voter aujourd'hui. Y-a-t-il des questions ? Bien évidemment, ces deux avenants ont été faits en parfaite harmonie et accord avec les directions des clubs. Je vous propose un vote groupé sur ces deux délibérations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. LE MAIRE** –En l'absence de Sylvie PERUZZO, je vais laisser la parole à Jean FERET

#### **IX. RESTAURATION SCOLAIRE**

**Rapporteur : Jean FERET**

#### **22) Présentation du rapport annuel d'activité 2010 de la délégation de service public de restauration scolaire et municipale de la ville de Mennecy (Avenance)**

**M.FERET** - Il s'agit de prendre acte. Il n'y a pas de vote sur le rapport annuel d'activités de l'année 2010 de la société Avenance qui a la délégation de service public sur la restauration municipale, scolaire et petite enfance. C'est un chiffre d'affaire de 980 000 euros pour l'année 2010 et 183 000 repas consommés. Deux autres chiffres, en scolaire, il s'agit de 803 000 euros de chiffre d'affaire pour 143 000 repas et 500 000 euros facturés aux familles.

**M. RICHOMME** –Je constate dans ce rapport que cette entreprise fait beaucoup de bénéfices sur les repas versés à la commune. Je constate également que le quotient familial appliqué pour les menneçois est mal réparti comme on vous l'avait signalé dès le départ au bout d'un an et là on est à un an et demi d'exercice du quotient familial. Nous voyons bien qu'il est mal réparti puisque 18 % des familles menneçoises payent moins cher. 5 à 8 % des gens payent moins cher qu'avant ; 13% payent comme avant et le reste payent beaucoup plus cher. Je déplore que l'on n'ait pas eu le rapport sur l'incident alimentaire qui a eu lieu au mois de juin dans nos écoles pour rassurer les parents d'élèves et les populations.

**M.FERET** - Beaucoup de bénéfices, c'est très relatif. Le compte d'exploitation est de 30 000 euros de résultat positif pour une société qui a investi 950 000 euros à la fin de l'année 2010 sur Mennecy. Ces 30 000 euros servent à rémunérer un investissement de 950 000 euros. C'est à peine plus que le livret de caisse d'épargne. Le prix moyen du repas, 500 000 euros facturés aux familles, 143 000 repas. Cela fait 3,65 euros. C'est le prix moyen du repas payé par une famille de Mennecy. Où est la médiane ?

Cela dépend de la répartition des revenus de Mennechy. Elle n'est pas idéale. Il y a une anomalie avec la tranche 6 avec beaucoup moins de gens en tranche 5 et en tranche 7. Ce n'est pas nous qui décidons comment les revenus sont distribués dans la ville. 3,65 euros, prix moyen du repas, c'est quelque chose de substantiellement favorable. Le rapport sur le 23 juin, il a été évoqué en commission des menus qui est quelque chose de très important dans le fonctionnement de la restauration puisqu'au lieu de parler 9 fois de 9 façons différentes dans 9 conseils d'écoles chaque trimestre de la restauration, nous cherchons à concentrer, à ramener vers l'organisation de la restauration, toutes les observations, toutes les questions issues des familles et des écoles avant le premier conseil d'une série de 9 et le jour de la commission des menus en présence des représentants des parents d'élèves, nous avons les réponses. A la commission menu du 6 octobre, la première de cette année scolaire, nous avons expliqué tout ce qui s'est passé entre le 23 juin, le jour de la suspicion d'intoxication alimentaire et le 31 août, le jour de l'arrivée dans la mairie du rapport final d'investigation de l'agence régionale de la santé dont la conclusion était : pas d'intoxication alimentaire. Tout a été expliqué aux parents. Ils peuvent consulter les documents. Ces documents sont impossibles à publier, c'est trop grand, il est interdit d'en publier un seul extrait. Ils doivent être montrés intégralement. Ils sont à disposition de tout le monde en particulier des représentants des parents dans la commission des menus qui ont pu juger et se faire leurs opinions et qui ont rédigé en cosignant avec Avenance et avec la ville un compte rendu final de la commission menu qui a été mis en ligne la veille du premier conseil d'école, le 15 ou le 16 octobre.

**MME BRANLÉ** - Pourrait-on connaître le nombre de familles qui payent 3,65 euros ?

**M.FERET** - 3,65 euros, c'est le prix moyen.

**MME BRANLÉ** - Combien de familles payent ce prix moyen ?

**M.FERET** - Dans le rapport, vous avez la répartition par tranche.

Sur les 140 000 repas de l'année, nous avons 45 000 repas. Un bon tiers des repas consommés sont dans les 4 premières tranches.

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE à l'unanimité des membres présents de la présentation du rapport annuel d'activité 2010 de la délégation de service public de restauration scolaire et municipale de la ville de Mennechy (Avenance)**

## X. PERSONNEL

Rapporteur : **Xavier DUGOIN**

### 23) Remboursement des frais de déplacement aux agents

**M.Xavier DUGOIN** - Cette délibération constitue des avancés pour le personnel de notre commune. La première concerne le remboursement des frais de déplacement. Il vous est proposé dans le rapport de délibérer sur un règlement qui a le mérite d'être clair et précis et de faire en sorte qu'il y ait une homogénéité, une transparence la plus totale dans les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents. Il est important de dire que le Comité Technique Paritaire du 6 décembre qui a examiné ce dossier l'a voté à l'unanimité. Avez-vous des questions ? (Non).

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian
-------------	----	---

		BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

#### 24) Instauration d'un jour de congé exceptionnel en 2012

**M.Xavier DUGOIN** –Tout le monde n'est pas concerné. Vous avez vu que dans la délibération pour être tout à fait précis, il est proposé de procéder à l'instauration d'un jour de congé exceptionnel en 2012 pour les agents lauréats du concours de photographie inter services dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets planifiée du 19 au 27 novembre 2011. Il est précisé que le nombre d'agents concernés sera limité à 5. Tout cela se fera en fonction des nécessités de service de manière à ne pas désorganiser ou causer des problèmes dans le fonctionnement de nos services. Je précise que le CTP du 6 décembre a voté à l'unanimité cette délibération.

**M.GUEZO** - Juste une précision. Si je lis bien, c'est un concours qui a eu lieu du 17 au 27 novembre 2011. Tout concours est sujet à un règlement intérieur sur lequel il est mentionné les modalités et les récompenses. Est-ce que ce jour de congé payé correspond au lauréat ou à la récompense de ce concours ou est-ce que c'est un prévisionnel pour les années suivantes ?

**M.Xavier DUGOIN** –Je pense qu'il y a la réponse dans le corps de la délibération puisque vous avez dans le 2<sup>ème</sup> Considérant : « les lauréats gagneront une journée de congé exceptionnel »

**M.DELHOMME**- Je pense que le personnel aurait préféré avoir autre chose qu'un jour de congé

**M. LE MAIRE** – Je veux bien que l'on refasse le débat. Je remarque que c'est passé en Comité Technique Paritaire et qu'il y a eu un avis unanime. Les représentants du personnel n'ont pas trouvé à redire que le fait d'offrir une journée de congé qui a une valeur monétaire, cela représente une somme. On a parlé très longtemps des 35 heures et de l'acquis que représentait du temps libre. Nous parlons aujourd'hui de revenir sur les heures supplémentaires pour redégager du temps libre et refavoriser l'emploi, nous sommes à la frontière de pleins de choses. Ce qui m'intéresse, c'est que c'est une première. Jouda PRAT a travaillé avec les services dans des délais relativement courts pour mettre en place une nouvelle manifestation de nature à essayer de stimuler les services sur ces questions là. C'est quelque chose qui s'est bien passé, dans un bon état d'esprit. Nous avons eu quelques photographies qui sont absolument superbes et que le personnel dans le cadre de l'organisme qui le représente qui est le CTP, n'est pas allé demander autre chose. Oui, ils auraient préféré un chèque de 5000 euros, j'aurai préféré aussi pouvoir leur offrir mais malheureusement, nous n'avons pas les moyens. Je vous propose que nous passions au vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian
-------------	----	---

		BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	3	Christian RICHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Stéphane DELHOMME
<b>ABSENT</b>	0	

## 25) Création d'un poste d'ingénieur principal

**M.Xavier DUGOIN** –Il est proposé de procéder à la création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Pourquoi ? La réponse est dans les considérants puisqu'il s'agit de pourvoir à un emploi de DST, Directeur des Services Techniques. Des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## 26) Créations de postes d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet et d'assistants spécialisés d'enseignement artistique à temps non complet et temps complet

**M.Xavier DUGOIN** –Il s'agit d'adapter des contrats d'agents à l'école de musique. Il s'agit de deux postes d'assistants à temps non complets avec le nombre d'heures qui est sur le document qui vous a été remis et 7 postes d'assistants spécialisés avec les horaires qui sont également présentés dans la délibération.

**MME BRANLÉ** - Est-il possible de nous transmettre un état des lieux au niveau des contrats de travail en temps partiel et en temps complet ainsi que les différents temps d'interventions ? Pourquoi on se retrouve avec des temps partiels à 19h20 et 19h15 alors qu'un temps plein est à 20 heures.

**M. LE MAIRE** –La réponse est simple. On est sur le conservatoire et ce type de délibération, nous les avons tous les ans. On colle au nombre d'élèves et aux nombres d'heures de cours qu'ont les élèves. Si on a une demande pour 15 heures de guitare, on prend 15 heures. Pour une demande pour 19h20 de saxophone, on prend 19h20. Chaque année, on est amené en fonction des inscriptions à moduler ces temps de travail. Concernant le conservatoire, c'est la simple et unique raison. Si on était sur le

conservatoire à embaucher des agents à temps plein alors que l'on est sur un temps partiel d'heures de cours, on ne s'en sortirait pas. Selon les disciplines, il y a des professeurs qui sont en quasi temps plein et sur d'autres disciplines moins courues, des professeurs se partagent sur 2, 3, 4 conservatoires. C'est pour coller aux demandes des élèves et c'est évolutif par nature tous les ans. J'espère avoir répondu à vos questions.

**M. RICHOMME** – Nous aimerions avoir une liste des postes qui sont proposés au conservatoire à temps complet et non complet. On aimerait que la commune, lorsqu'elle a à faire à un poste de 19h15, 19h20 ou 19h45, puisse trouver une activité au conservatoire de façon à ce que cette personne fasse un contrat de 20 heures et un contrat à temps complet ce qui permettrait à cette personne d'avoir un statut différent et plus appréciable. Nous pensons au personnel.

**M. LE MAIRE** – Vous êtes généreux avec l'argent des menneçois Monsieur RICHOMME, c'est bien.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## 27) Expérimentation de l'entretien professionnel des agents de catégories A et B

**M. Xavier DUGOIN** – Il vous est proposé concernant les catégories A et B d'appliquer de manière expérimentale le principe de l'entretien qui se substituera comme cela est précisé dans le 2<sup>ème</sup> alinéa à la notation pour les agents concernés. Il est conduit par leur supérieur hiérarchique direct et donne lieu à un compte rendu d'entretien. Il y a, ce qui me semble important par rapport à la notation qui est sèche, véritablement un cadre avec un ensemble de critères homogènes que vous avez dans le 2<sup>ème</sup> alinéa qui précise que la valeur professionnelle, telle qu'elle est appréciée au terme de l'entretien professionnel est déterminée sur la base de critères préalablement soumis à l'avis du CTP en tenant compte de la nature des tâches exercées et du niveau de responsabilité assumé. Il y a un certain nombre de critères qui portent, et c'est cela qui est important, sur la contribution dans le poste occupé, les résultats dans le poste, la réalisation des objectifs dans le cours de l'année écoulée, pour l'année à venir, les compétences professionnelles et techniques et les formations suivies et besoin en formation. Le CTP a délibéré à l'unanimité sur ce point.

**MME PRAT** – C'est vraiment une réelle avancée. La notation pour les catégories A, voire B n'a aucun sens. Pratiquement tout le monde a la même note. L'entretien professionnel, c'est pour avoir de meilleures compétences, pour qu'ils aillent en avant et se forment mieux et cela va dans le sens de la logique de métier. Je suis vraiment pour.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**28) Affiliation volontaire de la Caisse des écoles de Corbeil-Essonnes au CIG de la Grande Couronne**

**M.Xavier DUGOIN** –Cela ne nous concerne pas directement. Il s'agit d'une demande d'affiliation de la caisse des écoles de Corbeil Essonnes au CIG qui a besoin d'une majorité qualifiée des 2 tiers. On fait partie des collectivités, donc il nous est demandé de ne pas faire de mauvaises manières à nos collègues de Corbeil de la Caisse des Ecoles.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**29) Création d'un poste d'Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe**

**M. Xavier DUGOIN** –C'est un classique, c'est la création d'un poste d'Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe qui permettra de procéder à la nomination d'un agent qui a réussi le concours.

**Le Conseil Municipal,**  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET (pvr), Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. LE MAIRE** –Mes chers collègues, je vous souhaite de bonnes fêtes. Puisse l'esprit de Noël tomber sur chacun d'entre vous. Puissiez-vous vivre des fêtes de fin d'année et de début d'année particulièrement réjouissantes et épanouissantes qui vous ramènent tous en pleine forme. La date du prochain conseil n'est pas arrêtée mais nous serons sur un vendredi comme d'habitude. Probablement entre le dernier vendredi de janvier et le 1<sup>er</sup> de février. Nous ferons le DOB. Pour des questions d'agenda et d'autres délibérations, prévoyez, ne partez pas en vacances fin janvier, début février. Nous le ferons avant les vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

*(Handwritten signatures and stamps)*

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
1<sup>er</sup> Vice Président de la CCVE

*(Circular stamp: VILLE DE MENNECY Essonne)*

*(Handwritten signatures: Bossard, Fougère, Prats, Sauzet, etc.)*